

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 14 / 09 / 2022
DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES PETITES MAISONS
(APEPM)
Association loi 1901

Le quatorze septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration et les membres de l'APEPM de SAINT MARTIN D'URIAGE ayant son siège social à Chez Mme DERANSART 728 route de la Combette 38410 Saint Martin d'Uriage se sont réunis dans la salle de garderie de l'école élémentaire des Petites Maisons à Saint Martin d'Uriage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Bilan moral et financier 2021-2022**
- 2. Structure de l'APE et description des rôles**
- 3. Election du conseil d'administration de l'APE**
- 4. Election du Bureau de l'APE**
- 5. Décisions principales budget 2022-2023**
- 6. Points divers et questions**

Sont conviés par mail :

Les membres de l'APEPM c'est-à-dire tous les parents ayant un enfant scolarisé aux Petites Maisons (Maternelle et Elémentaire)

La Présidente constate, d'après la feuille d'émargement, qu'à cette réunion :

Sont présents :

Mme BUREAU Julie, trésorière
M. CLARINI Olivier secrétaire
Mme DERANSART Sandra, présidente
Mme PUCH Florence, vice-présidente
Mme LAVERNOT Laure, parent délégué
Mme BOTLAN Sandrine, vice-secrétaire
Mme GERSET Caroline, parent
Mme CLAVEL Manuella, parent
M CAMPREDON Olivier, parent
Mme LAURENT Edith, parent
Mme TINTENIER Solène, parent
Mme IFTISSEN Soraya, parent délégué

Sont excusés :

Mme MAZET Julie, Directrice de l'école maternelle
Mme PASQUIER Christine, Directrice de l'école élémentaire
Mme GIGNOUX Estelle, Adjointe à l'éducation à la Mairie de Saint Martin d'Uriage

Après avoir constaté la présence de l'ensemble des membres du bureau, la Présidente déclare que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Mme DERANSART préside la séance et M. CLARINI Olivier remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente déclare la séance ouverte.

1^{er} point – Bilan moral et financier 2021-2022

❖ Récolte de fonds pour l'école :

- Résultats : 550€ par classe (N-1 = 200€, N-2 = 300€)
- Actions organisées par l'APE :

- pot d'accueil le jour de la rentrée (gratuit)
- vente de ravioles et quenelles,
- vente de soupe au marché de Noël,
- vente de sapins de Noël (106 contre 111 pour N-1)
- vente de chocolats de Pâques
- kermesse

❖ Actions émanant d'autres collectifs que l'APE : aucune

❖ Délégués :

- Présence régulière des représentants aux conseils d'école et périscolaire ; Durée moyenne des réunions 2h30 maternelle et 3h30 élémentaire.
- Participation des délégués aux réunions :
 - PEDT (Projet Educatif De Territoire)
 - Rénovation thermique de l'école élémentaire
 - Transition alimentaire / écologique
 - Ecole inclusive
 - Services périscolaires
- Pour mémoire, les parents sont invités à transmettre leurs questions et préoccupations en lien avec l'école et le périscolaire aux délégués qui transmettront en tant que relais des parents ; les parents peuvent également contacter directement les enseignants et directrices d'école pour les questions en lien avec l'école, et la responsable du périscolaire pour les questions en lien avec le périscolaire.

Bilan financier :

Répartition Actif-Situation au 30/08/2021			
Total trésorerie (avant versement aux écoles)			3992,76 €
Versement écoles septembre 2021			3000,00 €
Trésorerie restante en début d'exercice			992,76€
<i>Exercice 2021-2022</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Pot accueil + AG	66 €		-66 €
Ravioles octobre	4 156 €	5 175 €	1 019 €
Sapins (106 vendus)	3 296 €	3 968 €	672 €
Marché de Noël	487 €	1 111 €	624 €
Ravioles février	3 585 €	4 491 €	906 €
Chocolats de paques	4 420 €	5 513 €	1 093 €
Kermesse	2 013 €	6 673 €	4 660 €
Dépenses transverses (frais banque, Macif, OVH)	244 €		-244 €
Solde en fin d'exercice au 31 aout 2022			9 646,78 €
Versement aux écoles septembre 2022			8 250 €
Trésorerie restante en début d'exercice 2022-2023			1396,78

2^{ème} point – Structure de l’APE et description des rôles

L’APEPM regroupe tous les parents ayant au moins un enfant scolarisé aux Petites Maisons (Maternelle et Élémentaire) appelés les membres.

Les membres du Conseil d’administration élisent le Bureau.

Les Parents délégués sont membres de l’APEPM.

❖ Conseil d’administration :

Il est élu aujourd’hui en Assemblée Générale puis élira le bureau. Il comprend minimum 3 et maximum 7 personnes et il englobe :

- Bureau : minimum 3 membres (Président, trésorier, secrétaire)
 - Administration et responsabilité légale de l’association
 - Envois communications aux parents (hors événements festifs)
 - Recueil candidatures délégués + support auprès des Directeurs d’école pour l’organisation des élections
 - En 2021-2022, 5 bénévoles (minimum 3 : Président / Trésorier / Secrétaire)
 - Elu par le Conseil d’Administration lui-même élu aujourd’hui en Assemblée Générale
 - Contact : bureau@apepm.fr
- Coordinateur événements festifs (rôle non pourvu et par conséquent tenu par les membres du conseil d’administration en concertation)

- Organisation des événements festifs enfants / parents, dans le but de récolter des fonds et/ou créer du lien ; pour mémoire actuellement environ 5 bénévoles très actifs dans l'organisation des événements (dont le CA), + 5 à 10 bénévoles ponctuels lors des événements eux-mêmes (tenue de stand par exemple)
- Envoi des communications relatives aux manifestations
- Création affiches et flyers
- Administration site web (recherche d'une personne pour la maintenance technique) et interface mail
- Contact : Par inscription à la liste de diffusion correspondante sur le site de l'APE ou en écrivant à bureau@apepm.fr pour questions ou propositions

❖ **Parents délégués**

- Tous les parents peuvent se porter candidats pour être délégués aux conseils d'école
- Effectif : 1 titulaire et 1 suppléant par classe soit 10 en maternelle et 20 en élémentaire maximum
- Contact : parentsdelegues@apepm.fr
Quel est l'engagement d'un délégué ?
- Les élus s'engagent à représenter auprès du conseil d'école et périscolaire (3 conseils par an et par école) les intérêts et questions significatives des autres parents, de façon positive et constructive, et s'assurent qu'une réponse leur est apportée.
- Ils doivent également assurer une présence aux réunions / commissions à la Mairie.
- Pour cela, ils doivent communiquer en amont des conseils d'école et réunions en Mairie pour recueillir les questions des parents.
- Chaque élu représente les parents de toutes les classes : il ne s'agit pas d'une délégation spécifique à la classe de son propre enfant. Une répartition équilibrée parmi les différentes classes, cependant, est souhaitable.

3^{ème} point : Election du conseil d'administration de l'APE

Conseil d'administration sortant :

Mme BUREAU Julie, trésorière
 Mme DERANSART Sandra, présidente
 M. CLARINI Olivier, secrétaire
 Mme PUCH Florence, vice-présidente
 Mme BOTLAN Sandrine, vice-secrétaire

Election du nouveau conseil d'administration pour l'exercice 2022 – 2023 :

Les candidatures sont :

Mme BOTLAN Sandrine
 Mme BUREAU Julie
 M. CLARINI Olivier
 Mme DERANSART Sandra
 Mme GERSET Caroline, au poste d'administratrice
 Mme LAVERNOT Laure
 Mme PUCH Florence

Les membres présents adoptent à l'unanimité les propositions de candidatures.

4^{ème} point : Election du Bureau de l'APE :

Les candidatures sont :

Mme BOTLAN Sandrine au poste de présidente
Mme BUREAU Julie au poste de vice trésorière
M. CLARINI Olivier au poste de secrétaire
Mme DERANSART Sandra au poste de vice-présidente
Mme LAVERNOT Laure au poste de trésorière
Mme PUCH Florence au poste de vice-secrétaire

Les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité les propositions de candidatures.

5^{ème} point : Décisions principales budget 2022-2023

- ❖ Pour rappel, nous avons démarré l'année avec un actif de trésorerie de **1396,78 €**
- ❖ Le bureau se chargera de gérer les dépenses administratives et les investissements jugés nécessaires. Pour l'année 2022-2023 nous devons acquérir une oriflamme, un brûleur, un thermos.
- ❖ Deux dépenses majeures ont déjà été réalisées, conformément à l'objectif de l'association :
 - Don de 2750 € à l'école maternelle (550 € par classe)
 - Don de 5500 € à l'école élémentaire (550 € par classe)

6^{ème} point : Changement d'adresse du siège social :

A la suite de la mise à disposition d'une boîte aux lettres par la Mairie, la nouvelle adresse de l'association sera : APE Petites Maisons 159 allée des Petites Maisons 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE.

7^{ème} point : Points divers et questions

- ❖ Calendrier prévisionnel des actions organisées par l'APE pour l'année scolaire 2022-2023 :
 - Café d'accueil le jour de la rentrée,
 - Vente de ravioles (avant les vacances de la Toussaint, en février et peut-être en mai),
 - Vente de sapins de Noël (début décembre),
 - Fabrication et vente de soupe au chou sur le Marché de Noël,
 - Vente de chocolats de Pâques,
 - Kermesse en juin.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt et une heures trente.

La Présidente,



Le Secrétaire,



La Trésorière,

